

## Engagements existants et planifiés pour la cible 15.2

OE	Engagement	Responsabilité
<b>Politiques publiques</b>		
a	Mesures selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois	Selon Stratégie sols
b	Tâches cantonales selon le thème T409 (Sols) du Plan directeur cantonal en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	Selon PDCant